



Abidjan, le 20 février 2026

Maternelle-Elémentaire-Collège-Lycée
Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur
Bd des Martyrs (Latrille) Cocody II plateaux01 B.P 3114 Abidjan 01
Tel: (225) 27 22 41 46 10 Fax: (225) 27 22 41 87 24
<http://www.farandole.ci> proviseur@farandole.ci École primaire
et collège homologués par l'Éducation Nationale française

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°3

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026

Le **vendredi 20 février 2026 à 16H30** a eu lieu la réunion du Conseil d'Etablissement en Salle polyvalente. À cette réunion, étaient présents:

➤ **5 Membres de Droit**

- M. FOURCADE : Proviseur
- Mme GBETI : Directrice du primaire
- M. KRAH : Proviseur Adjoint
- M. KOUDOU : RAF
- M. IROGBO Georges : CPE

➤ **5 Professeurs**

- M. ASSOKO (Secondaire)
- Mme KONAN Prisca (Primaire)
- M. LEBAI (Secondaire)
- M. AKA Franck (Secondaire)

➤ **3 Représentants des parents délégués**

- Mme DRABO (Titulaire)
- Mme MAINASSARA (Titulaire)
- Mme DIAKITE Michèle (suppléante)

➤ **1 Représentant des élèves**

- M. LOUA Désiré (CVL)
- Mlle ASSI Erine-Mirah (CVC)

➤ **1 Représentant du personnel**

- M. KOFFI Bienvenu

L'Ordre du Jour portait sur :

- I. Validation du calendrier scolaire 2026-2027**
- II. Questions diverses**

--- Début : 16h32 ---

Le Proviseur constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il précise que la séance sera brève, d'une durée inférieure à 30 min.

Le Proviseur rappelle que le conseil d'établissement N° 2 s'est tenu le 30 janvier 2026. Un point concernant le calendrier de l'année prochaine, n'avait pas pu être abordé à cette date, ce qui justifie la réunion actuelle. Il précise qu'il n'a pas reçu de questions supplémentaires.

Il commence par soumettre à approbation le procès-verbal du Conseil d'établissement n°2.

Non : 0	Abstention : 0	Approbation : 15
----------------	-----------------------	-------------------------

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I. Validation du calendrier scolaire 2026-2027

Le Proviseur explique que le calendrier se fonde d'abord sur les contraintes du Primaire. C'est pourquoi il donne la parole à Mme GBETI, qui précise l'élaboration du calendrier 2026-2027. Elle expose que des recommandations ont été reçues de l'inspectrice lors d'un webinaire avec les directeurs de la zone. L'objectif est d'harmoniser les dates de pré-rentrée, car Abidjan commençait précédemment plus tôt que les autres zones.

Il a été décidé que la rentrée du personnel aura lieu le 1^{er} septembre pour le personnel, ce qui permet de respecter les contrats. Celle des élèves est donc fixée au 2 septembre 2026.

Autres contraintes : elle ajoute qu'au Primaire il existe une obligation de 900 heures à répartir sur 180 jours, avec une fin d'année imposée au 2 juillet par le SCAC. De plus, le volume horaire hebdomadaire ne doit pas dépasser 24h (hors bilingue). Pour respecter ces contraintes, 2 samedis sont ajoutés au calendrier.

Le proviseur décrit l'alternance des périodes :

- ✓ **Période 1** : Du 3 septembre au 16 octobre (6 semaines et demie)
- ✓ **Vacances de la Toussaint** : 2 semaines
- ✓ **Période 2** : Du 2 novembre au 18 décembre (7 semaines)
- ✓ **Vacances de Noël** : Du 19 décembre au 3 janvier
- ✓ **Période 3** : Du 4 janvier au 19 février 2027 (7 semaines)
- ✓ **Vacances de Février** : Du 20 février au 7 mars (2 semaines)
- ✓ **Période 4** : Du 8 mars au 23 avril (7 semaines)
- ✓ **Vacances de Pâques** : Du 24 avril au 9 mai
- ✓ **Période 5** : Du 10 mai au 2 juillet (8 semaines, dont 7 semaines réelles de cours selon le Proviseur).

Suite au calendrier il demande si quelqu'un a des questions sur cette alternance.

M. LOUA pose la question de savoir si ce calendrier est pour le primaire ou le secondaire

Le Proviseur reprend la parole pour détailler la structure de l'année sur la base du document projeté. Il explique que le secondaire s'aligne sur le calendrier du primaire en raison des contraintes de ce dernier.

Il soumet au vote le calendrier **2026-2027**.

Non : 0	Abstention : 0	Approbation : 15
----------------	-----------------------	-------------------------

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Détails de la rentrée primaire et secondaire

Le Proviseur présente le planning de la rentrée.

- ✓ **Mardi 1er septembre** : Pré-rentrée des personnels (toute la journée au secondaire)
- ✓ **Mercredi 2 septembre (matin)** : Après-rentrée des élèves, avec un accueil particulier pour les classes de sixième et de seconde
- ✓ **Jeudi 3 septembre (7h45)** : Rentrée collective générale
- ✓ **Samedis 12 septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint** : mise en place des classes-sas (dispositif propre à l'établissement pour le secondaire).

Il soumet à l'adoption du planning.

Non : 0	Abstention : 0	Approbation : 15
----------------	-----------------------	-------------------------

Le planning est adopté à l'unanimité.

M. **KOUDOU** : le nombre d'heures indiqués respecte-t-il le rythme trimestriel ?

Le **Proviseur** et Mme **GBETI** clarifient ce point. La directrice explique qu'au primaire, il n'y a pas de trimestres mais des périodes, et les chiffres indiquent le volume horaire quotidien. Le **Proviseur** ajoute que le secondaire fonctionne avec des grilles hebdomadaires reproduites sur l'année et un découpage en trimestres ou semestres, à la différence du primaire.

II. Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'a été déposée.

La réunion prend fin à 16H58 par les remerciements du proviseur aux participants.

Rédigé par Mme BOCAKOU Reine le 25/02, validé par le proviseur le 26/02/2026

